

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf.: P060_2021

Date: 25/02/2021

OBJET : Observatoire Financier Territorial - Maintenance du logiciel Repères Décision du Président P004_2021 - Rétrospective et simulation des budgets - Maintenance des logiciels Regards et Profils Décision du Président P005_2021 - Décisions Modificatives

Exposé

Suite à des erreurs matérielles, il convient de modifier les décisions du Président comme suit :

- Décision n° P004_2021 du 08/01/2021, dans la partie « exposé » 5^{ème} alinéa, pour la reconduction lire « tacitement reconductible » au lieu de « expressément reconductible » et dans la partie « décision » 2^{ème} alinéa pour la reconduction lire « tacitement reconductible » au lieu de « expressément reconductible » et 3^{ème} alinéa pour l'imputation de la dépense lire « dépense imputée au compte 6156 020 (LDC 60454) »,
- Décision n° P005_2021 du 08/01/2021, dans la partie « exposé » 5^{ème} alinéa, pour la reconduction lire « tacitement reconductible » au lieu de « expressément reconductible » et dans la partie « décision » 2^{ème} alinéa pour la reconduction lire « tacitement reconductible » au lieu de « expressément reconductible » et 3^{ème} alinéa pour l'imputation de la dépense lire « dépense imputée au compte 6156 020 (LDC 60454) ».

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le

ID: 050-200067205-20210301-P060_2021-AR

- **De corriger** les erreurs matérielles sus mentionnées et **modifier** les décisions du Président n° P004_2021 du 08 janvier 2021 et n° P005_2021 du 08 janvier 2021,

- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE